



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 122661

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'installation des systèmes de collecte, de traitement et de distribution des eaux pluviales. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques instaure un crédit d'impôt pour favoriser l'installation de ces systèmes. Mais la liste des équipements donnant droit à ce crédit n'est pas connue par les professionnels, qui ne peuvent donc conseiller leurs clients potentiels. Il le prie donc de bien vouloir lui préciser la liste des équipements éligibles et la date de sortie de l'arrêté concernant ce crédit d'impôt.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122661

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4031